Nations Unies S/2011/3



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 janvier 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 janvier 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1946 (2010) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire. Au paragraphe 9 de cette résolution, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 avril 2011 et m'a prié de prendre les mesures administratives nécessaires.

Je vous informe en conséquence qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai nommé les experts suivants :

– M. Ilhan Mehmet Berkol (Turquie) (transports et questions douanières);

– Mme Omayra Bermúdez-Lugo (États-Unis d'Amérique) (diamants);

– M. James Bevan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (armes);

– M. Joel Salek (Colombie) (questions financières);

– M. Manuel Vazquez-Boidard (Espagne) (questions régionales).

J'ai désigné M. James Bevan Coordonnateur du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-20243 (F) 060111 060111



